

Demande d'avance
Demande de rachat

Cler

Cler

Demande d'avance / demande de rachat

Numéro d'adhésion : _____

Votre conseiller est à votre disposition pour vous indiquer les différentes possibilités de retrait adaptées à votre situation personnelle. N'hésitez pas à le contacter au préalable.

Les pages 2 et 3 sont à compléter en cas de demande d'avance ou de rachat. Si votre adhésion est une adhésion conjointe, les documents à fournir sont précisés page 4.

IDENTITE DE L'ADHERENT/ASSURE

Numéro d'adhésion : _____

M Mme Mlle

Nom _____
(Veuillez écrire en lettres majuscules d'imprimerie)

Prénom _____
(Veuillez écrire en lettres majuscules d'imprimerie)

Né(e) le _____ à _____ Dpt _____

Adresse (à indiquer en cas de changement uniquement) _____

Je joins une copie de ma pièce d'identité en cours de validité, datée et contresignée. *(à joindre impérativement)*

Nature de ma pièce d'identité : C.N.I. Passeport

MODALITES DE REGLEMENT

Je souhaite recevoir le règlement :

par chèque

adressé à mon domicile

autre adresse : _____

par virement bancaire sur mon compte ouvert auprès de _____ (établissement bancaire) à _____ (domiciliation) :

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLÉ RIB
_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _

Je joins à cette demande un RIB de ce compte. Si nous possédons déjà ce document pour votre adhésion, il est inutile de nous le transmettre à nouveau.

Les informations contenues dans cette demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessous, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1er avril 1980 de la Commission Informatique et Libertés.

DATE D'EFFET DE L'OPERATION

Je souhaite que l'opération de retrait s'effectue :

dès réception au siège de l'AGIPI de cette demande,

à la date d'effet suivante : _____ (ne peut être antérieure à la date de réception de la demande).

Attention : ne pas confondre date d'effet de l'opération et date de réception des fonds. Pour la réception des fonds, il convient de tenir compte du délai postal pour l'envoi du chèque ou du délai interbancaire en cas de virement.

Pour les rachats partiels planifiés, la date d'effet correspond à la date de mise en place du 1er rachat (page 3).

Signature de l'adhérent :

Nom Adhérent /Assuré _____

Prénom _____ Numéro d'adhésion : _____

AVANCE

L'avance est un prêt d'un minimum de 500 euros, accordé par l'assureur pour une durée de trois ans renouvelable. L'épargne disponible après avance doit être au moins égale à 1 000 euros.

Je demande une avance d'un montant de _____ €
en lettres : _____ €.

J'ai bien pris connaissance et accepte les modalités de calcul des intérêts et de remboursement de cette avance énoncées dans la notice d'information comportant les dispositions des conditions générales du CLER en vigueur à ce jour.

RACHAT

RACHAT PARTIEL

Le rachat partiel est possible lorsqu'il n'y a pas d'avances en cours.

Je demande un rachat partiel d'un montant de _____ €
en lettres : _____ €.

Le montant minimum du rachat s'élève à 500 € et l'épargne disponible après rachat doit être au moins égale à 1 000 €.

REPARTITION

Mon adhésion bénéficie d'une convention de gestion : le rachat sera réparti entre les différents supports d'investissement, selon la convention de gestion choisie.

Mon adhésion est en gestion libre. Le rachat s'effectuera au prorata de la provision d'épargne sur chacun des supports à défaut de précision ou si la répartition demandée ci-dessous ne peut être appliquée :

FONDS Agipi	_____ %	ou montant : _____ €
Agipi Actions	_____ %	ou montant : _____ €
Agipi Ambition	_____ %	ou montant : _____ €
Agipi Energies	_____ %	ou montant : _____ €
Agipi Europe	_____ %	ou montant : _____ €
Agipi Inflation	_____ %	ou montant : _____ €
Agipi Monde Durable	_____ %	ou montant : _____ €
Fidelity Emerging Markets	_____ %	ou montant : _____ €

RACHATS PARTIELS PLANIFIES

Je demande la mise en place de rachats partiels planifiés de _____ €
Date de mise en place du 1er rachat (1er ou 16 du mois) : _____
Date de fin (dernier rachat) : _____
Périodicité (semestrielle, trimestrielle) : _____

RACHAT TOTAL

Je demande le rachat total de mon adhésion.

OPTION FISCALE à compléter pour toute demande de rachat

Je choisis :

- l'IR (réintégration de la plus-value générée par ce rachat dans ma déclaration de revenus),
- le prélèvement libératoire (appliqué sur la plus-value générée par ce rachat).

Ce choix est à préciser dans tous les cas. Voir tableau fiscalité page 4.

" Je certifie sur l'honneur que les sommes qui ont été versées par mes soins au titre de cette adhésion n'ont pas d'origine délictueuse au sens des articles L.562 et suivants du code monétaire et financier, 324-1 et suivants et 421-2-2 et 421-5 du code pénal et 415 du code des douanes relatifs au blanchiment des capitaux et au financement des entreprises terroristes. Je déclare être pleinement informé(e) de ce que AGIPI et AXA sont soumis, en leur qualité d'organisme financier, aux obligations légales issues principalement du code monétaire et financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et notamment à une obligation de déclaration en cas de soupçon auprès du service Tracfin".

En vertu de la loi informatique et libertés 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée le 6 août 2004, l'adhérent peut exercer son droit d'accès et de rectification de toute information le concernant et figurant sur tout fichier à usage de l'AGIPI ou des sociétés d'assurance. Le droit d'accès et de rectification est exercé au siège administratif de l'AGIPI ou AGIPI Retraite : 12, avenue Pierre Mendès France - 67312 SCHILTIGHEIM Cedex.

Fait à _____, le _____

Signature de l'adhérent :

INFORMATIONS PRATIQUES ET DOCUMENTS A FOURNIR

	AVANCE	RACHAT PARTIEL	RACHAT PARTIEL PLANIFIÉ	RACHAT TOTAL
PIÈCES NÉCESSAIRES	La demande d'avance ci-jointe signée par l'adhérent. Une copie de la carte d'identité en cours de validité, datée et signée.	La demande de rachat partiel ci-jointe signée par l'adhérent. Une copie de la carte d'identité en cours de validité, datée et signée.	La demande de rachats partiels planifiés ci-jointe signée par l'adhérent. Une copie de la carte d'identité en cours de validité, datée et signée.	La demande de rachat total ci-jointe signée par l'adhérent. Une copie de la carte d'identité en cours de validité, datée et signée. L'original des conditions particulières d'adhésion, à défaut une attestation de perte.
MONTANT MINIMUM	500 €	500 €	100 €	
MONTANT MAXIMUM	80% de l'épargne constituée dans le FONDS Agipi 50% de l'épargne constituée sur les SICAV et FCP			
EPARGNE MINIMUM DISPONIBLE APRÈS RETRAIT	1 000 €	1 000 €	1 000 €	

En cas d'adhésion conjointe, les deux adhérents/assurés complètent et signent les parties adaptées à la demande qu'ils formulent.
Précisions sur les documents à joindre à l'envoi :

- les copies des pièces d'identité en cours de validité de chacun des adhérents/assurés, datées, contresignées sont obligatoires,
- si le règlement doit être effectué par virement, un RIB d'un compte bancaire commun aux deux adhérents/assurés est nécessaire.

TABLEAU DE FISCALITE EN CAS DE RACHAT

En l'état de la législation fiscale et sociale prévue au 1er avril 2007

DATE D'ADHESION	DATE DE VERSEMENT ET MONTANT VERSE	ASSIETTE TAXABLE	TAUX D'IMPOSITION (2)	CONTRIBUTIONS SOCIALES (2)
AVANT LE 26/09/97 (1)	- Sommes versées jusqu'au 25/09/97 - Sommes versées entre le 26/09/97 et le 31/12/97 inférieures à 30 490 €	Plus-values comprises dans le montant du rachat	Impôt sur le revenu ou prélèvement forfaitaire libératoire : - de 35% pour des adhésions de durée inférieure à 4 ans - de 15% pour des adhésions de durée comprise entre 4 et 8 ans - de 0% au-delà de 8 ans	11%
	- Sommes versées entre le 26/09/97 et le 31/12/97 excédant 30 490 € - Sommes versées à compter du 01/01/98	Plus-values comprises dans le rachat. Après 8 ans, abattement annuel de : - 4 600 € pour une personne seule - 9 200 € pour une personne soumise à imposition commune	Impôt sur le revenu ou prélèvement forfaitaire libératoire : - de 35% pour des adhésions de durée inférieure à 4 ans - de 15% pour des adhésions de durée comprise entre 4 et 8 ans - de 7,5% pour des adhésions de durée supérieure à 8 ans	
A COMPTER DU 26/09/97	Sommes versées sans distinction de date ni de montant	Plus-values comprises dans le rachat. Après 8 ans, abattement annuel de : - 4 600 € pour une personne seule - 9 200 € pour une personne soumise à imposition commune	Impôt sur le revenu ou prélèvement forfaitaire libératoire : - de 35% pour des adhésions de durée inférieure à 4 ans - de 15% pour des adhésions de durée comprise entre 4 et 8 ans - de 7,5% pour des adhésions de durée supérieure à 8 ans	

(1) Pour les adhésions antérieures au 01/01/1990, l'ancienneté s'exprime en durée moyenne pondérée (DMP).

Les taux de prélèvement libératoire sont :

- 45% si la DMP est inférieure à 2 ans,
- 25% si la DMP est comprise entre 2 et 4 ans,
- 15% si la DMP est comprise entre 4 et 6 ans,
- 0% ou 7,50%, après abattement de 4 600 € ou 9 200 €, si la DMP est supérieure à 6 ans.

(2) Exonération possible pour le rachat total en cas de licenciement du bénéficiaire du règlement ou de sa mise en retraite anticipée ou de son invalidité de 2ème ou 3ème catégorie de la sécurité sociale (L341-4 code sécurité sociale) ou de celle de son conjoint.

Association Générale Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Investissement
Association sans but lucratif

SIEGE SOCIAL : 12, avenue Pierre Mendès France - 67312 SCHILTIGHEIM Cedex

SERVICES ADMINISTRATIFS
12, avenue Pierre Mendès France
67312 SCHILTIGHEIM Cedex
Tél. 03 90 23 90 00

www.agipi.com

DIRECTION
98 bis, boulevard Haussmann
75008 PARIS
Tél. 01 40 08 93 00

AGIPI
La force de l'association